

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Cayamant tenue le 24 février 2025 à 16h01 à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;  
Est absente : Mélissa Rochon, son absence est motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Cynthia Emond, directrice générale, et Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 16h00.

### **Avis de convocation**

Le conseil constate et mentionne que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation à cette séance extraordinaire, conformément à la loi. Sujets sont à l'ordre du jour : Dépôt du rapport financier vérifié pour l'année 2023 et dépôt du rapport du vérificateur pour l'année 2023;

2025-02-26

### **Dépôt du rapport du vérificateur et rapports financiers vérifiés pour 2023**

La directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport du vérificateur et les rapports financiers vérifiés pour l'année 2023, tel que prévoit l'article 176.1 du Code municipal.

**ATTENDU QU'une** présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2023 a été faite par Mme Marie-Ève Saumure de chez Mallette S.E.N.C.R.L. Expertise comptable, financière, légale et stratégique.

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu de constater le dépôt des rapports financiers et du rapport du vérificateur pour l'année se terminant le 31 décembre 2023. Il est également résolu que le rapport auprès du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation soit fait tel que l'exige la loi.

Adoptée unanimement.

### **UNE PÉRIODE DE QUESTIONS : Aucune, aucun public.**

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Cynthia Emond  
Directrice générale

### **Fermeture de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 16h02.

---

**Nicolas Malette**  
Maire

---

**Cynthia Emond**  
Directrice générale

### **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

**Nicolas Malette, maire**